

APPEL À PROJET 2022

**Résidences de développement
Cinéma d'animation de Meknès**
4^{ème} édition du 14 novembre au
04 décembre 2022

- 2 réalisateurs / trices -

Le dispositif

L'**Institut français** organise aux côtés de la **Fondation Aïcha**, depuis 2001, le **FICAM** (Festival International de Cinéma d'Animation de Meknès), premier évènement du genre en Afrique et dans le monde arabe. Dans ce cadre et avec le soutien de l'**Institut français du Maroc**, une résidence de développement dans le film d'animation est lancée à l'Institut français de Meknès.

La Fondation Aïcha, association régie par le Dahir n°1-58-376, assure la production et l'organisation du Festival International de Cinéma d'Animation de Meknès.

La Résidence de développement de Meknès est donc une initiative de l'Institut français de Meknès, de l'Institut français du Maroc et de la Fondation Aïcha.

4 résidents sont accueillis dont les projets de films d'animation (court-métrage, long-métrage, série ...) sont en cours de développement. Elle s'adresse aux entreprises de production et aux réalisateurs de films d'animation. La finalité de cette résidence est de favoriser des recherches graphiques, avancées du Story-Board, Animatique, production d'un test d'animation...

Critères d'éligibilité

Bénéficiaires :

- Réalisateurs des pays francophones
- Réalisateurs confirmés ou en voie de professionnalisation
- Projets en cours, long ou série d'animation

La durée des résidences est de **3 semaines**.

Les candidats doivent avoir un **visa valide de 3 mois** après le retour de résidence.

Les candidats s'engagent à présenter un **pass vaccinal complet**. Pour les étrangers, il est fortement recommandé d'être **vacciné** selon les normes européennes.

Les candidats doivent parler français.

Modalités et conditions d'accueil en résidence

Le résident bénéficie d'une bourse, d'une prise en charge de son transport international (pour les non-résidents au Maroc), des frais de restauration et d'hébergement à Meknès.

Les lauréats résideront à Meknès, **du 14 novembre au 04 décembre 2022**. Le séjour doit être complet et ne peut faire l'objet d'aménagement particulier. Ils pourront aussi bénéficier du matériel technique du *Fab Lab*. En parallèle, le résident s'engage à prendre part à un programme de rencontres autour du cinéma d'animation avec des élèves des établissements de Meknès, dans le cadre du projet d'éducation artistique et à l'image de l'Institut français de Meknès (dans la limite d'une rencontre ou d'un Open atelier).

Calendrier

- **Dépôt des candidatures, dernier délai mardi 18 octobre 2022 à minuit ;**
- **Commission de sélection, mardi 25 octobre 2022 ;**
- **Période de résidence, du 14 novembre au 04 décembre 2022.**

Pour candidater

Pour candidater, les artistes doivent déposer le dossier dans les délais, **avant le 18 octobre 2022 minuit.**

Comprenant :

- La fiche de résidence de développement dûment remplie
- Une lettre de motivation
- Une présentation et CV du réalisateur, avec un portfolio artistique (en format PDF) 6 pages maximum
- Une présentation détaillée du projet : synopsis, scénario, note d'intention, extrait du storyboard, éléments graphiques
- Une copie de la CIN ou du passeport (en cours de validité)
- Pass vaccinal obligatoire

Les dossiers papiers ne sont pas acceptés, seules les candidatures par mail sont acceptées.

Pour les fichiers images et vidéos, merci d'utiliser Wetransfer et/ou un lien dropbox.

Les dossiers de candidature doivent être reçus par l'Institut français de Meknès au plus tard **mardi 18 octobre 2022.** Ils seront soumis au comité de sélection où siègent l'équipe du FICAM, l'Institut français et des professionnels du cinéma d'animation.

Les dossiers de candidature reçus après la clôture de l'appel à projet ne seront pas pris en compte.

La décision finale sera rendue à partir du mardi 25 octobre 2022.

Les candidatures doivent être envoyées avec mention en objet « AÏCHA Résidence de développement de Meknès 22 » suivie de votre nom à :

fabrice.mongiat@ifmaroc.com

mohamed.beyoud@ifmaroc.com